

COMMUNE DE CRESSONSACQ

Département de l'Oise
Arrondissement de CLERMONT
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	Le vingt cinq octobre deux mil onze à dix-neuf heures
- en exercice : 11	Le Conseil Municipal de CRESSONSACQ s'est réuni au lieu habituel de
- présents : 07	ses séances sous la présidence de son Maire : Monsieur POTELLE Jean-
- votants : 11	Jacques.
Convocation en date:	<u>Présents:</u> POTELLE Jean-Jacques, AUBERT Claude, BULLOT Brigitte,
20/10/ 2011 et affichée	GUIZELIN Robert, LARDON Maryse, GROHE Jean-Pierre, DOISY
le même jour	Hubert et TOURNOIS Michel
P.V. affiché le :	<u>Absents excusés:</u> TAUPIN Christian qui a donné pouvoir à POTELLE
26/10/2011	Jean-Jacques, SCHULLER David qui a donné pouvoir à AUBERT
	Claude, NAUDI Odile qui a donné pouvoir à GUIZELIN Robert,
	LARDON Maryse a donné pouvoir à BULLOT Brigitte
	<u>Absent :</u>
	Secrétaire de séance élue : Madame BULLOT Brigitte

ORDRE DU JOUR :

1. Vente d'une parcelle de terrain (lot N°6)
2. Création d'un poste d'agent recenseur
3. Rémunération de recensement 2012
4. Modification budgétaire N°2
5. Questions diverses

OBJET :

CM-2011-50

Annule et remplace la délibération CM-2010-29 ayant le même objet

VENTE D UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LA REALISATION DE L EXTENSION DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a remis à chacun des membres présents une proposition d'utilisation des parcelles situées à l'Est du village et qui font depuis presque deux ans l'objet d'une étude spécifique visant à créer des logements, des logements sociaux et une pépinière d'entreprises. Aujourd'hui, la commune a trouvé un aménageur privé, la société SOFIDEF pour la réalisation de la partie sud du terrain afin d'y créer des logements en accession à la propriété qui seront réalisés conformément aux cahiers des charges validés en juillet 2009. Le prix de vente proposé est de CENT QUARANTE MILLE EUROS.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de vente d'une partie des terrains qui seront prochainement divisés et qui sont connus sur le livre blanc comme étant les zones de constructions B et C **valide** cette demande et **fixe** le prix de vente à CENT QUARANTE MILLE EUROS, **précise que:**

1. Le compromis de vente pourra être prolongé sur une durée ne dépassant pas février 2013,
2. L'acheteur pourra acquérir des parcelles séparément pour lesquels le prix à payer sera calculé suivant le calcul suivant : **surface acquise / surface des 16 lots x 140 000 en euros**, le paiement du prix prévu dans la promesse de vente,
3. Si la parcelle à acheter n'a pas d'accès direct à la chaussée, la commune autorisera une servitude de passage sur l'emplacement réservé à la circulation dans le projet déposé avec

l'acte initial et qui expirera lors de la vente du surplus du terrain au bénéficiaire sans pouvoir excéder la durée de la promesse de vente prorogée tout en se poursuivant uniquement au profit des lots revendus par SOFIDEF.

4. Toute création de VRD (Voirie Réseau Distribution) réalisée sur ou sous la voie à créer sera la propriété de la commune sans contrepartie et ce, au plus tard à l'expiration de la promesse de vente prorogée quelque soit l'issue de ladite promesse de vente prorogée (réalisation totale ou partielle ou abandon du projet),

et décide que la transaction sera suivie par Maître Dominique DENEUFBOURG BERARD Notaire à ESTREES SAINT DENIS et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et notamment les ventes.

CM-2011-51

CREATION D UN POSTE D AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des informations reçues de l'INSEE de PICARDIE afin de présenter le recensement de la population qui se déroulera en France et dans notre commune en particulier au cours des mois de Janvier et Février 2012.

La réalisation de ce recensement nécessite le recrutement d'un agent recenseur et il revient au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent Recenseur sur notre commune pour la période qui va de novembre 2011 à février 2012 et d'autoriser Monsieur à recruter cet agent afin qu'il puisse suivre les séances d'information, de formation et réaliser le travail de collectes des informations demandées par l'INSEE de PICARDIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide :

- de créer un poste d'agent recenseur pour la période allant du premier janvier 2012 au 28 février 2012
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de cet agent recenseur.

CM-2011-52

REMUNERATION DE RECENSEMENT 2012

Suite à la création du poste d'agent recenseur, lors de la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire informe les membres présents que Madame Nadège PIED exercera les fonctions d'agent recenseur pour les opérations de recensement de la population qui se dérouleront en 2012 et propose que sa rémunération soit équivalente à l'indemnité versée par l'INSEE pour les frais occasionnés par cette opération et qui est d'un montant de 936 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la rémunération de l'agent recenseur sera équivalente au montant reversé à la commune de CRESSONSACQ pour les frais générés par cette opération de recensement 2012.

CM-2011-53

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre les décisions budgétaires modificatives suivantes pour régulariser certains déséquilibres constatés :

- MOINS 100 600 euros au 2111
- PLUS 100 000 euros au 2132
- PLUS 600 euros au 1687

QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire présente le calendrier de fin d'année :

- samedi 10 décembre à 14h30 : après-midi récréatif des Anciens et Colis
- samedi 17 décembre à 11h 30 : cérémonie des vœux du Maire à la salle communale
- mercredi 21 décembre à 14 h : film e Noël aux enfants

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- le réseau d'eaux pluviales traversant le RD 37 à hauteur de la mairie a été examiné et présente des défaillances importantes et il conviendra de profiter des travaux d'assainissement pour le remettre en état
- les travaux de création de l'extension ayant commencé, il est important de trouver un nom aux rues ainsi créées. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire des propositions pour la prochaine réunion de conseil municipal.
- Pour 2012, Monsieur le Maire envisage la poursuite des opérations en cours et qui n'ont pas encore abouties à savoir : électrification de la rue Verte, fleurissement du village à poursuivre, l'extension du village, l'entretien du village confié à une entreprise privée. Ces points seront abordés et finalisés lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- Le bulletin municipal de fin d'année sera distribué à la population les 28 et 29 novembre 2011.

La séance est levée à 20h15.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Jacques POTELLE